

## **PROJET DE LOI DE RÈGLEMENT POUR 2006**

---

### **RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE**

---

Version du 30/05/2007 à 10:06:42



## NOTE EXPLICATIVE

---

Cette annexe au projet de loi de règlement est prévue par l'article 54-4° de la loi organique relative aux lois de finances du 1er août 2001 (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2006, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'Etat et d'analyse des coûts et des charges.

**Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2006 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.**

**Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :**

■ **La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits du programme et des dépenses fiscales associées**

- Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts et les attributions de produits réalisées en 2006, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés.
- Les crédits 2005.
- Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation réactualisée et leur évaluation initiale. Lorsqu'un programme n'a pas de dépense fiscale associée, cette rubrique ne figure pas.
- Les charges du programme, évaluées par action.

■ **Le rapport annuel de performances qui regroupe**

- Le bilan stratégique du programme.
- Un rappel de la présentation du programme.
- Pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs, et une analyse de ces résultats.
- La justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté. La partie concernant les dépenses de personnel explique la gestion des autorisations d'emplois. En raison des nouvelles modalités de décompte des emplois, leur nombre figure pour 2005 à chaque fois que l'information est disponible.
- Une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.
- La présentation des coûts complets, prévus et constatés, associés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

**Les emplois sont exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)**. On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. A titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80% sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80% correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.



## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION</b>	<b>7</b>
Récapitulation des crédits par programme	7
Récapitulation des crédits par programme et action	8
Présentation des crédits par programme et titre	9
Programme 198	
<b>RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE DES TRANSPORTS TERRESTRES</b>	<b>11</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Rappel de la présentation du programme	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
Justification au premier euro	22
Programme 197	
<b>RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS</b>	<b>27</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	28
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	30
Rappel de la présentation du programme	36
Objectifs et indicateurs de performance	39
Justification au premier euro	43
Opérateurs	45
Analyse des coûts du programme et des actions	48
Programme 195	
<b>RÉGIME DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS</b>	<b>53</b>
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	55
Rappel de la présentation du programme	61
Objectifs et indicateurs de performance	64
Justification au premier euro	68



## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS DE LA MISSION

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME

**Avertissement**

Le présent document contient des données relatives aux autorisations d'engagement consommées durant l'année qui peuvent différer de celles contenues dans la loi de règlement. Le montant figurant dans la loi de règlement (rappelé dans la colonne "Autorisations d'engagement Loi de règlement") retrace en effet le montant global des AE consommées, minoré des retraits d'engagement sur années antérieures.

Les rapports annuels de performance détaillent le montant des AE consommées par action et sous-action. Or, ce niveau d'exécution n'existait pas préalablement au 1<sup>er</sup> janvier 2006. Il n'a donc par construction pas été possible d'imputer rétrospectivement ces retraits d'engagement, que ce soit par destination (action et sous action) ou par nature (titre et catégorie). Il en résulte mécaniquement un écart entre le montant global des AE consommées figurant dans la loi de règlement et le montant des AE consommées détaillé par programme, action et sous action, figurant dans la colonne "Autorisations d'engagement".

Programme / Ministre intéressé Crédits	Autorisations d'engagement Loi de règlement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres</b> Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer			
Exécution	3 029 086 845	3 029 086 845	3 028 265 774
Prévision		3 029 086 845	3 029 086 845
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		3 001 040 000	3 001 040 000
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		28 046 845	28 046 845
<b>Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b> Ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer			
Exécution	658 000 000	658 000 000	658 000 000
Prévision		666 180 000	666 180 000
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		684 180 000	684 180 000
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		-18 000 000	-18 000 000
<b>Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers</b> Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie			
Exécution	4 068 750 284	4 068 750 284	4 068 733 287
Prévision		4 069 054 284	4 069 054 284
<i>Dont crédits de LFI (hors FDC et ADP)</i>		806 240 000	806 240 000
<i>Dont ouvertures / annulations (y.c. FDC et ADP)</i>		3 262 814 284	3 262 814 284
<b>Totaux d'exécution</b>	<b>7 755 837 129</b>	<b>7 755 837 129</b>	<b>7 754 999 061</b>
<b>Totaux de prévision</b>		<b>7 764 321 129</b>	<b>7 764 321 129</b>

**Régimes sociaux et de retraite**

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS

**RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION**

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
<b>198 Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres</b>		3 029 086 845	2 690 143 455	3 028 265 774
01 Régimes sociaux des transports terrestres		95 808 756	163 593 455	94 987 685
02 Régimes de retraite des transports terrestres		2 933 278 089	2 526 550 000	2 933 278 089
<b>197 Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>		658 000 000	822 000 000	658 000 000
01 Pensions de retraite des marins		658 000 000	636 967 800	658 000 000
02 Prévoyance des marins			175 579 200	
03 Action sanitaire et sociale des marins			9 453 000	
<b>195 Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers</b>		4 068 750 284	693 246 188	4 068 733 287
01 Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		680 000 000	576 000 000	680 000 000
02 Régime de retraite de la SEITA		117 000 000	111 000 000	117 000 000
03 Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale		38 000	128 000	38 000
04 Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		5 230 000	5 280 000	5 230 000
07 Versements liés à la liquidation de l'ORTF		668 000	838 188	651 003
08 Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)		3 265 814 284		3 265 814 284

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Exécution 2005	Exécution 2006	Exécution 2005	Exécution 2006
<b>198 / Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres</b>		3 029 086 845	2 690 143 455	3 028 265 774
Titre 6. Dépenses d'intervention		3 029 086 845	2 690 143 455	3 028 265 774
<b>197 / Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins</b>		658 000 000	822 000 000	658 000 000
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		658 000 000	822 000 000	658 000 000
<b>195 / Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers</b>		4 068 750 284	693 246 188	4 068 733 287
Titre 2. Dépenses de personnel		3 265 814 284		3 265 814 284
Titre 6. Dépenses d'intervention		802 936 000	693 246 188	802 919 003
<b>Totaux pour la mission</b>		<b>7 755 837 129</b>	<b>4 205 389 643</b>	<b>7 754 999 061</b>
Dont :				
Titre 2. Dépenses de personnel		3 265 814 284		3 265 814 284
Autres dépenses :		<b>4 490 022 845</b>	<b>4 205 389 643</b>	<b>4 489 184 777</b>
Titre 3. Dépenses de fonctionnement		658 000 000	822 000 000	658 000 000
Titre 6. Dépenses d'intervention		3 832 022 845	3 383 389 643	3 831 184 777



## PROGRAMME 198

**RÉGIMES SOCIAUX ET DE RETRAITE DES TRANSPORTS TERRESTRES**

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE PERBEN, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU  
TOURISME ET DE LA MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	12
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	13
Rappel de la présentation du programme	18
Objectifs et indicateurs de performance	20
Justification au premier euro	22

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Patrice RAULIN \*

Directeur général de la mer et des transports

Responsable du programme n° 198 : Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

(\*) Par décret en date du 16 avril 2007 (JO du 17 avril 2007), M. Daniel Bursaux a été nommé directeur général de la mer et des transports ; il est donc dorénavant le responsable du programme.

Le programme est destiné à faire face aux engagements de l'État envers des régimes de retraite ou des dispositifs d'aide au départ à la retraite spécifiques au secteur des transports terrestres.

Ces obligations relèvent de la solidarité nationale au profit :

- de régimes de retraite à la structure démographique déséquilibrée (SNCF, RATP) ou en cours d'extinction (régimes de retraite d'anciens agents des chemins de fer et des transports urbains d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer)
- de professions dont la pénibilité spécifique a été prise en compte à travers la possibilité de départs à la retraite anticipée sous certaines conditions (conducteurs routiers) ou dont les caractéristiques socio-économiques ont conduit à une aide particulière (bateliers).

L'intervention financière de l'État permet d'assurer l'équilibre de ces régimes. L'administration doit donc être la garante de la bonne utilisation des deniers publics, veiller à la bonne gestion de ces régimes particuliers par les caisses de retraite et organismes concernés et s'assurer de l'efficacité des dispositifs spécifiques. Cette préoccupation s'exprime clairement au travers des différents indicateurs de performance mis en œuvre sur ce programme. Les résultats pour 2006 sont à ce titre positifs et les objectifs sont globalement atteints. Les écarts avec les prévisions 2006 trouvent une explication dans des phénomènes externes.

Par ailleurs, pour prendre en compte les obligations imposées par la mise en œuvre des nouvelles normes comptables internationales IAS-IFRS pour la présentation des comptes consolidés des entreprises publiques qui font appel à l'épargne publique, une caisse de retraite autonome des agents de la RATP a été créée par décret en décembre 2005, ses organes dirigeants désignés en mars 2006 et elle est devenue opérationnelle en juillet 2006. De même l'État a conduit en 2006 les réflexions sur la création d'une caisse autonome pour le régime de prévoyance et de retraites des agents de la SNCF. Ce processus doit permettre en 2007 la mise en place des textes nécessaires à la création de cette caisse autonome, dotée de la personnalité morale, sans contrôle de sa gestion et de sa gouvernance par la SNCF, celle-ci s'acquittant désormais de cotisations forfaitaires libératoires.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### ■ OBJECTIF 1 : Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif d'efficacité de gestion

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'allocations de congé de fin d'activité (CFA) payées aux retraités à l'échéance ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance
- INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA par rapport aux recrutements totaux

#### ■ OBJECTIF 2 : Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion

- INDICATEUR 2.1 : Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies.
- INDICATEUR 2.2 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite
- INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance
- INDICATEUR 2.4 : Taux de récupération des "indus"

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Régimes sociaux des transports terrestres	93 880 285	93 880 285
02	Régimes de retraite des transports terrestres	2 907 159 715	2 907 159 715
Totaux		3 001 040 000	3 001 040 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		3 001 040 000	3 001 040 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+28 046 845	+28 046 845
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>0</b>	<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Régimes sociaux des transports terrestres	93 880 285	93 880 285
02	Régimes de retraite des transports terrestres	2 907 159 715	2 907 159 715
Totaux		3 001 040 000	3 001 040 000

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		3 001 040 000	3 001 040 000
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	0	+28 046 845	+28 046 845
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>0</b>	<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>

**Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres**

Programme n° 198 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Régimes sociaux des transports terrestres</b>	95 808 756	<b>95 808 756</b>
02	<b>Régimes de retraite des transports terrestres</b>	2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>
Totaux		<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Régimes sociaux des transports terrestres</b>	94 987 685	<b>94 987 685</b>
02	<b>Régimes de retraite des transports terrestres</b>	2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>
Totaux		<b>3 028 265 774</b>	<b>3 028 265 774</b>

## 2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

**Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

## 2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Régimes sociaux des transports terrestres</b>	163 593 455	<b>163 593 455</b>
02	<b>Régimes de retraite des transports terrestres</b>	2 526 550 000	<b>2 526 550 000</b>
Totaux		<b>2 690 143 455</b>	<b>2 690 143 455</b>

## Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres

Programme n° 198 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		3 001 040 000	3 029 086 845		3 001 040 000	3 028 265 774
Transferts aux entreprises		2 461 219 715	2 920 261 723		2 461 219 715	2 920 261 723
Transferts aux autres collectivités		539 820 285	108 825 122		539 820 285	108 004 051
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>3 001 040 000</b>			<b>3 001 040 000</b>	
Ouvertures et annulations (*)		+28 046 845			+28 046 845	
<b>Totaux (*)</b>		<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>		<b>3 029 086 845</b>	<b>3 028 265 774</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
<b>Totaux</b>						

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/03/2006		1 046 845		1 046 845	0	0	0	0

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006		27 000 000		27 000 000				

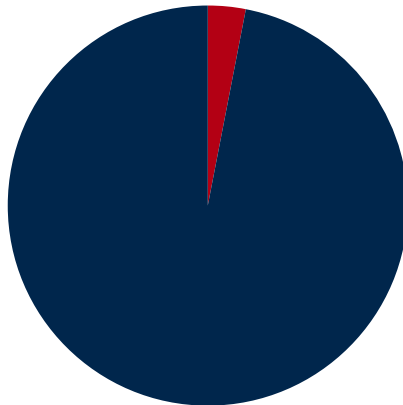
## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Régimes sociaux des transports terrestres	95 808 756	94 987 685
02	Régimes de retraite des transports terrestres	2 933 278 089	2 933 278 089
<b>Totaux</b>		<b>3 029 086 845</b>	<b>3 028 265 774</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

● Action n°01 (3,16%)



● Action n°02 (96,84%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme « Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres » vise à :

- contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, par une participation au financement d'un dispositif de congé de fin d'activité et d'amélioration du taux de retraite ;
- aider les conjoints collaborateurs des artisans bateliers à se constituer des droits propres à la retraite ;
- compenser financièrement le déséquilibre démographique du régime de retraite des cheminots ;
- apporter un concours financier au régime de retraite des agents de la RATP ;
- financer les pensions d'anciens agents des chemins de fer et des transports urbains d'Afrique du Nord et d'Outre-Mer.

La mise en œuvre de ce programme implique le ministère chargé des transports (direction générale de la mer et des transports), la SNCF, la caisse de retraite du personnel de la RATP, la Caisse des dépôts et consignations ainsi que le Fonds de gestion du congé de fin d'activité (FONGECFA -Transports), l'Association de gestion paritaire du congé de fin d'activité (AGECFA - voyageurs) et la Caisse autonome de retraites complémentaires et de prévoyance du transport (CARCEPT).

## RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Régimes sociaux des transports terrestres
- ACTION n° 02 : Régimes de retraite des transports terrestres

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**OBJECTIF n° 1 : Contribuer à la compensation de la pénibilité des conditions de travail des conducteurs routiers, avec un objectif d'efficacité de gestion (du point de vue du citoyen et de l'usager)**

**INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'allocations de congé de fin d'activité (CFA) payées aux retraités à l'échéance ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	Cible PAP 2006
A l'échéance	%	82	84	93	93	82	100
Dans le délai d'un mois suivant l'échéance	%	99	99	100	99	98	
Dans le délai de deux mois suivant l'échéance	%	100	100	-	100	100	

**Commentaires techniques :** données fournies par les gestionnaires

**INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA par rapport aux recrutements totaux**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2008 Cible PAP 2006
Nombre de jeunes conducteurs embauchés grâce au CFA (a)		506	475	556	sans objet	508	
Recrutements totaux (b)		1690	1522	1880	sans objet	1640	
Ratio a/b	%	30	31	29.5	30	31	

## ANALYSE DES RÉSULTATS

La cause majeure de retard dans le premier versement de l'allocation du CFA (indicateur 1.1) réside dans la transmission tardive des dossiers par les futurs bénéficiaires. Pour y remédier, les gestionnaires (AGECFA et FONGECFA) ont décidé en 2005 de renforcer la communication par l'amélioration et l'envoi très en amont de la lettre d'information destinée aux ayants-droits. L'objectif 2006 de versement à l'échéance tenait compte de cette mesure en progressant à 95 %.

L'amélioration du dispositif de communication n'a eu aucun effet en 2006, le pourcentage constaté reste stable par rapport à celui de 2005. Par cohérence, les prévisions 2007 et 2008 ont été diminuées.

Pour ce qui concerne l'indicateur 1.2, l'efficacité du dispositif en direction des jeunes conducteurs est stable.

**OBJECTIF n° 2 : Compenser le déséquilibre démographique du régime de retraite de la SNCF, avec un objectif d'efficacité de gestion (du point de vue de l'utilisateur et du contribuable)**

**INDICATEUR 2.1 : Dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies.**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Coût de gestion (a)	M€	22,2	26,3		sans objet	24,6	
Volume des prestations servies (b)	M€	4 545	4637		sans objet	4738	
Ratio a/b	%	0,49	0,57	0,50	0,52	0,52	0,50

**Commentaires techniques :** source SNCF

**INDICATEUR 2.2 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pensions retraite**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
€		800	800	795	782	800

**Commentaires techniques :** source SNCF

La réalisation 2006 est meilleure que la cible initiale, ce résultat positif constitue la nouvelle référence et entraînera le recalage des cibles ultérieures dans le PAP 2008.

**INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de pensions payées aux retraités suivant la date du premier paiement dû : au jour du paiement ; dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois suivant l'échéance**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
Au jour du paiement	%	93,8	95	95	95	94	95
Dans le délai d'un mois suivant l'échéance	%	98	99	99	99	99	99
Dans le délai de deux mois suivant l'échéance	%	99	99,5	99,5	99,5	99,5	99,5

**Commentaires techniques :** source SNCF

**INDICATEUR 2.4 : Taux de récupération des "indus"**

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2007 Cible PAP 2006
%	87	95	90	95	94	90

**Commentaires techniques :** source SNCF

Les indicateurs relatifs à l'objectif n° 2 sont presque tous supérieurs aux prévisions établies pour 2006. Seul le ratio « dépenses de gestion pour 1 € de prestations servies » est légèrement en retrait par rapport à la cible affichée. Cependant, il marque un progrès significatif par rapport à 2005.

**Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres**

Programme n° 198 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**JUSTIFICATION AU PREMIER EURO****ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME**

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	<b>Régimes sociaux des transports terrestres</b>		93 880 285	<b>93 880 285</b>		93 880 285	<b>93 880 285</b>
02	<b>Régimes de retraite des transports terrestres</b>		2 907 159 715	<b>2 907 159 715</b>		2 907 159 715	<b>2 907 159 715</b>
Totaux			<b>3 001 040 000</b>	<b>3 001 040 000</b>		<b>3 001 040 000</b>	<b>3 001 040 000</b>

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP			3 001 040 000	<b>3 001 040 000</b>		3 001 040 000	<b>3 001 040 000</b>
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP		0	+28 046 845	<b>+28 046 845</b>	0	+28 046 845	<b>+28 046 845</b>
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>	<b>0</b>	<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Régimes sociaux des transports terrestres</b>		95 808 756	<b>95 808 756</b>		94 987 685	<b>94 987 685</b>
02	<b>Régimes de retraite des transports terrestres</b>		2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>		2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>
Totaux			<b>3 029 086 845</b>	<b>3 029 086 845</b>		<b>3 028 265 774</b>	<b>3 028 265 774</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	0	0	0	-821 071	-821 071

**DÉPENSES HORS PERSONNEL**

Les dotations inscrites au programme RSRTT en LFI 2006 ont été consommées dans leur quasi-intégralité.

La mise en réserve initiale de 5 % a été levée en cours d'année.

### SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
3 029 086 845							
AE non affectées au 31/12/2006							
0							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
				3 029 086 845			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2006</b>	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	<b>Total des CP consommés en 2006</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
0	3 029 086 845	<b>3 029 086 845</b>	1 627 608	3 026 638 166	<b>3 028 265 774</b>	<b>821 071</b>	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			
0				821 070			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

**Régimes sociaux et de retraite des transports terrestres**

Programme n° 198 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Régimes sociaux des transports terrestres**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		93 880 285		95 808 756	<b>95 808 756</b>
Crédits de paiement		93 880 285		94 987 685	<b>94 987 685</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## — DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	2 300 000	2 983 634	2 300 000	2 983 634
Transferts aux autres collectivités	91 580 285	92 825 122	91 580 285	92 004 051

En ce qui concerne la mise en œuvre fin d'activité propre au secteur routier que sont le FONGECFA (transport) et l'AGECFA (voyageurs), le nombre de dossiers ouverts augmente mais il semble que le taux de progression diminue.

Ainsi, les dossiers ouverts en 2006 sont au nombre de

- FONGECFA : 1817
- AGECA : 187

Compte tenu des dossiers fermés, le nombre de dossiers suivis est de

- FONGECFA : 7493
- AGECA : 731

Ce nombre devrait décroître en 2008 compte tenu de l'accélération des sorties du système et du ralentissement des entrées.

Les autres crédits ouverts au titre de cette action représentent quant à eux des sommes plus faibles et baissent depuis plusieurs années notamment sous l'impact du passage au départ à la retraite à 60 ans.

**ACTION n° 02 : Régimes de retraite des transports terrestres**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		2 907 159 715		2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>
Crédits de paiement		2 907 159 715		2 933 278 089	<b>2 933 278 089</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises	2 458 919 715	2 917 278 089	2 458 919 715	2 917 278 089
Transferts aux autres collectivités	448 240 000	16 000 000	448 240 000	16 000 000

Les crédits inscrits sur le programme représentent des dotations d'équilibre calculées sur la base de prévisions démographiques.

Ces dotations sont versées selon des calendriers pré-établis, sans que la gestion en soit pour autant entièrement prévisible. Ainsi, la loi de finances rectificative pour 2006 a mis en place deux dotations supplémentaires :

- tout d'abord, une ouverture de 11 M€ destinée à compléter la dotation versée au titre de l'exercice 2004 : ce type de régularisation a posteriori de l'exercice n-2 est habituellement fait une fois les comptes de l'exercice définitivement arrêtés au regard des compensations inter régimes
- elle a aussi prévu une dotation complémentaire de 16 M€ au bénéfice de la nouvelle caisse de retraite du personnel RATP, à titre de réévaluation de la dotation prévisionnelle initiale.

L'année 2006 est en effet marquée par la création de cette nouvelle caisse consécutivement à la loi libertés et responsabilités locales de 2004 qui a transféré la responsabilité du STIF à la Région Ile-de-France. La dotation que l'Etat versait jusqu'alors intégrait une composante dédiée à l'équilibre du régime particulier RATP : cette fraction n'a pas été transférée sur la DGD. La caisse a été créée par le décret n° 2005-1635 du 26 décembre 2005 dont l'article 1er prévoit qu'elle assure le fonctionnement du régime spécial de retraites dont relèvent les agents et anciens agents du cadre permanent de la RATP ainsi que leurs ayants-droits.

Le directeur de la nouvelle caisse de retraites du personnel de la RATP a été nommé par arrêté du 27 mars 2006. Les membres du conseil d'administration de la Caisse ont été nommés par un autre arrêté du 27 mars 2006.

Le PAP 2006 ne prévoyait aucun indicateur pour cette caisse de création trop récente. Des indicateurs transversaux à la mission ont toutefois été mis en place dans le cadre du PAP 2007 conformément aux engagements pris devant les parlementaires. Le tableau suivant indique les résultats obtenus en 2006 par la nouvelle caisse sur ces différents indicateurs :

Dépenses de gestion par rapport aux prestations servies	0,8 %
Coût unitaire d'une primo liquidation	1 568 €
Taux de récupération des indus	A calculer

La caisse de retraite des agents RATP ne dispose pas encore d'une procédure automatisée de récupération des indus, le dispositif est en cours de mise en place et sera opérationnel dès 2007. Pour information, l'objectif 2007 est un taux de 90 %.

Enfin, l'indicateur reprenant le pourcentage des pensions payées dans la période suivant la mise à la retraite n'est pas renseigné, compte tenu du mode d'organisation, la première pension est toujours payée à échéance et cet indicateur, transverse à la mission, n'a guère de portée pour ce régime.

Enfin, en ce qui concerne les crédits destinés aux garanties de pensions pour les anciens agents de chemins de fer et de transport d'Afrique (Afrique du Nord, Niger-Méditerranée, Ethiopie), les régimes sont en cours d'extinction et représentaient 8 838 dossiers en 2006 contre 9 327 en 2005 et 9 838 en 2004.



## PROGRAMME 197

**RÉGIMES DE RETRAITE ET DE SÉCURITÉ SOCIALE DES MARINS**

MINISTRE CONCERNÉ : DOMINIQUE PERBEN, MINISTRE DES TRANSPORTS, DE L'ÉQUIPEMENT, DU  
TOURISME ET DE LA MER

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	28
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	30
Rappel de la présentation du programme	36
Objectifs et indicateurs de performance	39
Justification au premier euro	43
Opérateurs	45
Analyse des coûts du programme et des actions	48

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Michel LE BOLLOC'H

Directeur de l'ENIM

Responsable du programme n° 197 : Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

L'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) est chargé de la gestion du programme "Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins".

Jusqu'en 2005, la subvention de l'État couvrait les risques maladie et vieillesse. Parallèlement, le régime s'est engagé dans une action vigoureuse de modernisation, notamment de sa branche maladie, selon deux axes :

- Un adossement informatique et technique à la caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) : plutôt que de développer des logiciels propres pour gérer la réforme de l'assurance maladie, l'ENIM est en train d'importer, avec l'accord de ses autorités de tutelle, les outils informatiques de la CNAM. A titre d'information, depuis le 31 août 2005, les factures des cliniques privées et les factures impactées par la CCAM (classification commune des actes médicaux) sont traitées par l'intermédiaire de ces outils. Au plan opérationnel, les synergies ont été développées avec le régime général.
- En cohérence, un adossement financier à la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), via une convention de trésorerie avec l'agence comptable des organismes de sécurité sociale (ACOSS), puisque la subvention d'équilibre à la branche maladie a été individualisée et prise en charge par le régime général d'assurance maladie (article 57 de la loi de finances pour 2006). La CNAMTS s'est vue, dans le même temps attribuer par l'Etat un surcroît de recettes fiscales (droits tabacs).

Cependant, pour donner une description complète de l'activité de l'établissement, cette action et les indicateurs de performance s'y rapportant figurent toujours dans le programme.

La stratégie du programme repose sur une finalité double : assurer une qualité de service optimale à l'utilisateur avec un coût pour le contribuable aussi réduit que possible. La politique mise en oeuvre en 2006 par l'ENIM a été guidée par ces préoccupations.

La réduction des effectifs s'est poursuivie en 2006 (-12 emplois). Ainsi entre 1996 et 2006, les effectifs de l'ENIM ont diminué de 135 emplois cumulés (- 25 % de l'effectif total).

Globalement, les coûts de gestion du régime ont été maîtrisés, comme en témoignent les deux indicateurs "coût d'une primo liquidation" et "dépenses de gestion pour 1 € de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail - maladies professionnelles, action sanitaire et sociale".

Enfin, l'établissement a maintenu son taux de recouvrement malgré les difficultés récurrentes du secteur de la pêche et de la conchyliculture.

L'ENIM entend maintenir ses efforts comme l'illustre d'ailleurs le budget 2007, avec des crédits de fonctionnement courant en diminution.

La poursuite de la modernisation de son système d'information figure également parmi les priorités avec pour grands axes :

- l'achèvement de l'adossement à la CNAMTS,
- le lancement d'un nouveau schéma directeur pour la période 2007-2010 avec notamment la refonte des applications "pensions" et "émission recouvrement",
- l'harmonisation, dans les départements d'outre-mer, des procédures et des outils de liquidation et de recouvrement des cotisations sociales avec ceux en vigueur en métropole,

Parallèlement à la transformation des outils de gestion, la réflexion sur les nouveaux métiers des agents de l'ENIM fait partie intégrante de son projet de modernisation, accompagné notamment d'un important plan de formation.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ■ OBJECTIF 1 : Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pensions payées aux marins : dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois.
- INDICATEUR 1.2 : Délai moyen de traitement d'une feuille de soins " papier "
- INDICATEUR 1.3 : Délai moyen de traitement des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles (secours)

### ■ OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement des cotisations

- INDICATEUR 2.1 : Taux de recouvrement « global ».
- INDICATEUR 2.2 : Taux de recouvrement « amiable » (sans action contentieuse).

### ■ OBJECTIF 3 : Stabiliser la part des coûts de gestion dans la dépense totale

- INDICATEUR 3.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite.
- INDICATEUR 3.2 : Dépenses de gestion pour 1 € de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, action sanitaire et sociale.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	<b>Pensions de retraite des marins</b>	675 180 000	<b>675 180 000</b>
02	<b>Prévoyance des marins</b>	0	<b>0</b>
03	<b>Action sanitaire et sociale des marins</b>	9 000 000	<b>9 000 000</b>
Totaux		<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		684 180 000	<b>684 180 000</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		-18 000 000	<b>-18 000 000</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>		<b>666 180 000</b>	<b>666 180 000</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	<b>Pensions de retraite des marins</b>	675 180 000	<b>675 180 000</b>
02	<b>Prévoyance des marins</b>	0	<b>0</b>
03	<b>Action sanitaire et sociale des marins</b>	9 000 000	<b>9 000 000</b>
Totaux		<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		684 180 000	<b>684 180 000</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)		-18 000 000	<b>-18 000 000</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>		<b>666 180 000</b>	<b>666 180 000</b>

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Pensions de retraite des marins</b>	658 000 000	<b>658 000 000</b>
02	<b>Prévoyance des marins</b>		
03	<b>Action sanitaire et sociale des marins</b>		
Totaux		<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Pensions de retraite des marins</b>	658 000 000	<b>658 000 000</b>
02	<b>Prévoyance des marins</b>		
03	<b>Action sanitaire et sociale des marins</b>		
Totaux		<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

**Avertissement**

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2007 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Pensions de retraite des marins	650 321 328
03	Action sanitaire et sociale des marins	7 678 672
<b>Total</b>		<b>658 000 000</b>

## 2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

### Avertissement

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

### 2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Pensions de retraite des marins</b>	636 967 800	<b>636 967 800</b>
02	<b>Prévoyance des marins</b>	175 579 200	<b>175 579 200</b>
03	<b>Action sanitaire et sociale des marins</b>	9 453 000	<b>9 453 000</b>
Totaux		<b>822 000 000</b>	<b>822 000 000</b>

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
<b>Titre 3. Dépenses de fonctionnement</b>		684 180 000	658 000 000		684 180 000	658 000 000
Subventions pour charges de service public		684 180 000	658 000 000		684 180 000	658 000 000
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>684 180 000</b>			<b>684 180 000</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)						
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-18 000 000			-18 000 000	
<b>Totaux (*)</b>		<b>666 180 000</b>	<b>658 000 000</b>		<b>666 180 000</b>	<b>658 000 000</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
<b>Totaux</b>						

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

### LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006						18 000 000		18 000 000

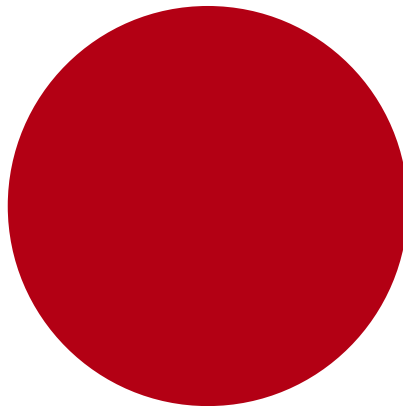
## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

## PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Pensions de retraite des marins	658 000 000	658 000 000
02	Prévoyance des marins		
03	Action sanitaire et sociale des marins		
<b>Totaux</b>		<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (100,00%)
- Action n°02 (0,00%)



- Action n°03 (0,00%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le régime de sécurité sociale des marins géré par l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) est un régime spécial, au sens de l'article L. 711.1 du code de la sécurité sociale. Il offre une protection contre :

- les risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurés par la Caisse générale de prévoyance (régie par le décret du 17 juin 1938 modifié),
- le risque vieillesse, assuré par la Caisse de retraites des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

Par ailleurs, l'ENIM développe une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations extralégales aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales œuvrant dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer et de la prévention des risques liés à leur activité.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

Le régime social des marins est en déficit structurel (37 825 actifs pour 200 836 bénéficiaires, dont 122 301 pensionnés).

Comme le régime général et les autres régimes spéciaux, il participe au système national des compensations inter-régimes d'où l'ENIM tire environ 32% de ses ressources.

L'État verse à l'ENIM dans le cadre du présent programme une subvention pour charges de service public, relative aux actions 1 « Pensions de retraite des marins » et 3 « Action sanitaire et sociale des marins » (44% de son budget primitif 2006).

Une subvention correspondant à la protection maladie maternité (action 2 « Prévoyance des marins ») est par ailleurs versée par le régime général (11%).

### Indicateurs de contexte :

- Rapport marins actifs/pensions servies

	2000	2005	2006	2010
Marins actifs(2)	43 503	39 051	37 825	37 050
Titulaires de pensions (1)	113 208	122 968	122 301	124 334
(2)/(1)	0,38	0,32	0,31	0,30

- Situation des effectifs : total bénéficiaires (maladie = pensions)

	2000	2005	2006	2010
Actifs	45 503	39 051	37 825	37 050
Total des bénéficiaires (maladie + pensions)	234 393	205 722	200 836	190 500

- Age moyen de départ en retraite 2005 (marins uniquement)

	Homme	Femme *	Total
2000	57,72	61,35	57,74
2005	57,74	58,10	57,55
2006	57,71	59,13	57,73
2010	58,30	58,50	58,30

(\*) Eu égard à la très faible proportion de femmes marins (4,9 % des assurés CGP en 2006), cet indicateur n'est pas très significatif.

**Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins**

Programme n° 197 | RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

L'âge moyen aura tendance à augmenter en raison de la part croissante des poly pensionnés (par exemple titulaire d'une pension du régime général et d'une pension du régime spécial) qui liquident leurs pensions à partir de 60 ans.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Pensions de retraite des marins
- ACTION n° 02 : Prévoyance des marins
- ACTION n° 03 : Action sanitaire et sociale des marins

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF n° 1 : Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier (du point de vue de l'utilisateur)

**INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pensions payées aux marins : dans le délai d'un mois suivant l'échéance ; dans le délai de deux mois.**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Dans le délai d'un mois suivant l'échéance	%	38,33	41,9	40	43	42,42	50
Dans le délai de deux mois suivant l'échéance	%	53,61	57,2	55	60	54,79	70

**Commentaires techniques :**

Le taux de pensions payées est obtenu en extrayant de l'application informatique de gestion des pensions la totalité des pensions liquidées pour la première fois lors de l'année considérée. On mesure l'écart en jours séparant la date d'entrée en jouissance de la date de la concession et on répartit ce délai en deux catégories (délai de traitement inférieur à un mois ou 31 jours, délai de traitement inférieur à deux mois ou 62 jours). Ne sont pris en compte dans ce calcul que les pensions servies en droit direct (les réversions ne sont dans la plupart des cas qu'un changement de bénéficiaire d'une pension déjà liquidée) à des marins résidant en France (les délais de traitement pour des pensionnés résidant à l'étranger pouvant être très variables en fonction des contextes géographique, administratif et juridique des pays de résidence).

### INDICATEUR 1.2 : Délai moyen de traitement d'une feuille de soins " papier "

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Jours	2,8	4,14	4	7	10,1	3

**Commentaires techniques :**

Le délai de traitement des FSP est obtenu sur la base des informations fournies par les centres de liquidation des prestations de l'ENIM qui enregistrent les feuilles de soins à leur arrivée et notent la date de leur fin de traitement. Le délai moyen de chaque centre est pondéré par le volume de feuilles qu'il doit traiter, puis les trois délais moyens pondérés sont fondus en un seul délai moyen global

### INDICATEUR 1.3 : Délai moyen de traitement des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles (secours)

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Jours	21,99	19,35	16,5	18	11,66	15

**Commentaires techniques :**

Le délai de traitement imputable à l'administration des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles est obtenu en comparant la date d'arrivée du dossier et la date de mise en paiement auprès des services chargés des interventions sociales à l'ENIM.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'indicateur "pourcentage de pensions payées suivant la date du premier paiement dû", la prévision 2006 du premier sous indicateur (% de pensions payées suivant la date du premier paiement dû dans le délai d'un mois) est pratiquement atteinte. Il enregistre au demeurant une progression de plus 0,5 points par rapport au résultat 2005. En ce qui concerne le second sous indicateur (% de pensions payées suivant la date du premier paiement dû dans le délai de deux mois), l'objectif n'est pas atteint et marque même un recul par rapport à la situation atteinte en 2005. Ce second objectif qui correspond au traitement des dossiers techniquement les plus difficiles mérite donc d'être révisé : il paraît aujourd'hui plus pertinent de se fixer une cible de 62% à l'horizon 2009, dans l'attente des améliorations qui seront apportées par la refonte de l'application "pensions".

Le résultat de l'indicateur "délai moyen de traitement d'une feuille de soins papier" est en retrait par rapport à l'objectif initial. Ce résultat s'explique par une réorganisation des centres de liquidation des prestations, réorganisation qui a généré des retards sur la première partie de l'année, de sorte que le résultat observé en moyenne annuelle dépasse l'objectif cible. Toutefois, il convient également de signaler que l'indicateur était descendu au dessous de l'objectif cible de 7 jours dès le mois d'octobre 2006. Il convient également de souligner que ces délais restent inférieurs à ceux observés au régime général (13 jours en 2005, 12,5 jours jusqu'en septembre 2006). Pour compléter cet indicateur, un indicateur sur le suivi du délai de traitement des feuilles de soins électroniques a été mis en place : le résultat 2006 (2,98 jours) est également meilleur que celui du régime général (8 jours en 2005 pour le délai de remboursement des FSE aux assurés, 4,5 jours en 2005 pour le délai de traitement des FSE aux professionnels de santé).

Le résultat de l'indicateur « délai moyen de traitement des aides financières individuelles aux marins et à leurs familles (secours) » est satisfaisant et n'appelle pas en conséquence de commentaires particuliers.

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser le taux de recouvrement des cotisations (du point de vue de l'usager et du contribuable)**
**INDICATEUR 2.1 : Taux de recouvrement « global ».**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Echéance : 3 mois	%	89	88	91	88	86	94
Echéance : 1 an	%	91	89	93	89	89	96

**INDICATEUR 2.2 : Taux de recouvrement « amiable » (sans action contentieuse).**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Echéance 3 mois	%	89	88	91	88	86	94

**Commentaires techniques :**

Le taux de recouvrement (à 3 mois, 1 an) est apprécié par rapport aux émissions de l'année, hors départements et territoires d'outre mer, compte tenu des difficultés particulières de recouvrement afférentes à ces départements ou territoires.

Il s'agit donc du taux de recouvrement brut au 31 décembre, directement lisible dans les comptes de l'ENIM, par opposition au taux dit à la date limite de paiement, plus favorable, mais qui suppose un retraitement comptable.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Les difficultés liées aux taux de recouvrement ont conduit en 2007 à réviser les cibles et les étapes pour y parvenir. L'objectif de recouvrement à échéance de un an a été atteint. En revanche, l'objectif du taux de recouvrement à 3 mois qui recouvre également la notion de recouvrement amiable n'a pas été atteint et se situe même en diminution par rapport au taux observé en 2005.

Cette situation s'explique par la conjonction de deux facteurs :

- Les difficultés du secteur de la pêche qui se traduisent par un nombre important de demandes de délais de paiement (536 en 2004 ; 703 en 2006)
- L'intervention de la loi sur le registre international français (loi dite RIF n° 2005-412 du 3 mai 2005) qui, en introduisant une exonération des cotisations patronales pour les navires soumis à la concurrence internationale, a modifié la structure des émissions de l'ENIM dans la mesure où la part des titres à échéance mensuelle décroît au profit des titres à échéance trimestrielle. Une fraction plus importante de ceux-ci ne peut donc pas être recouverte sur l'exercice (titres de fin d'année).

À titre d'information, le taux dit à la date limite de paiement s'établit à 94% en 2006 contre 93% en 2005.

L'ENIM pour améliorer son recouvrement a mis en place un certain nombre de mesures : traitement automatisé des chèques, utilisation plus fréquente du retrait de rôles, raccourcissement de la phase amiable... Cependant la situation du secteur de la pêche aura toujours un impact sur les résultats de l'ENIM en matière de recouvrement.

**OBJECTIF n° 3 : Stabiliser la part des coûts de gestion dans la dépense totale (du point de vue du contribuable)**

## INDICATEUR 3.1 : Coût unitaire d'une primo liquidation de pension retraite.

Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
€	1 423	1 424	1 413	1 566	1 492	1100

**Commentaires techniques :**

L'indicateur est calculé en divisant les coûts de soutien par le nombre total de primo liquidations de l'année en droits propres comme en droits dérivés.

## INDICATEUR 3.2 : Dépenses de gestion pour 1 € de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, action sanitaire et sociale.

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2009 Cible PAP 2006
Dépenses de prestations obligatoires (a)	M€	312,87	321,4	316,63	sans objet	338,94	325,65
Coûts de soutien (b)	M€	21,2	20,2	22	22	20,27	20
Ratio (b/a)		0,068	0,063	0,07	0,07	0,060	0,061

**Commentaires techniques :**

Le calcul de l'indicateur correspond à la totalité des coûts de soutien divisée par la totalité des dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles et action sanitaire et sociale hors la participation au budget global.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le résultat de l'indicateur « coût unitaire d'une primo liquidation de pension de retraite » est meilleur que la prévision 2006 et atteint avec un an d'avance la cible 2007.

Cependant, il est apparu que cet indicateur tendait à surévaluer significativement les coûts d'une primo liquidation puisqu'il prenait en considération les dépenses de gestion des pensions, extérieures à l'activité de primo liquidation.

Afin de disposer d'un meilleur indicateur, facilitant les comparaisons inter régimes, il a été convenu, en accord avec la direction du budget, de mettre en place à compter de 2008 un nouvel indicateur ne rapportant au nombre de primo liquidations que les seuls coûts de gestion afférents à celles-ci, à l'exclusion de tous les autres. À titre d'information, le résultat 2006 de cet indicateur est de 817,09 euros.

Le résultat de l'indicateur « dépenses de gestion pour un euro de dépenses de prestations obligatoires maladie, maternité, accidents du travail-maladies professionnelles, action sanitaire en 2006 est supérieur à la prévision et meilleur que la réalisation 2005. La stabilité du montant des frais de gestion conjuguée avec la faible hausse des dépenses de prestations obligatoires a permis d'atteindre ce résultat. Il semble raisonnable de maintenir la cible.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 Pensions de retraite des marins		675 180 000	675 180 000		675 180 000	675 180 000
02 Prévoyance des marins		0	0		0	0
03 Action sanitaire et sociale des marins		9 000 000	9 000 000		9 000 000	9 000 000
<b>Totaux</b>		<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>		<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		684 180 000	684 180 000		684 180 000	684 180 000
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP		-18 000 000	-18 000 000		-18 000 000	-18 000 000
<b>Totaux</b>		<b>666 180 000</b>	<b>666 180 000</b>		<b>666 180 000</b>	<b>666 180 000</b>

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01 Pensions de retraite des marins		658 000 000	658 000 000		658 000 000	658 000 000
02 Prévoyance des marins						
03 Action sanitaire et sociale des marins						
<b>Totaux</b>		<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>		<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		-8 180 000	-8 180 000		-8 180 000	-8 180 000

## Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins

Programme n° 197 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)							
666 180 000							
AE non affectées au 31/12/2006							
8 180 000							
AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)				CP ouverts en 2006 (**)			
				666 180 000			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	<b>Total des engagements réalisés au 31/12/2006</b>	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	<b>Total des CP consommés en 2006</b>	<b>Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006</b>	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
0	658 000 000	<b>658 000 000</b>	0	658 000 000	<b>658 000 000</b>	<b>0</b>	
AE reportées sur 2007				CP reportés sur 2007			

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## OPÉRATEURS

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2005		LFI 2006		Exécution 2006	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			684 180 000	684 180 000	658 000 000	658 000 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)						
Transferts (titre 6)						
<b>Totaux</b>			<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>	<b>658 000 000</b>	<b>658 000 000</b>

## CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2005	Prévision 2006	Réalisation 2006
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)			
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)		474	468

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le montant de la subvention d'Etat prévu en LFI 2006 était de 684,18 M€. La subvention a été réduite de 26,18 M€.

## PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

## ETABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA MARINE

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le tableau ci-dessous (extrait du compte financier 2006) détaille la répartition entre actions et indique le montant de la subvention versée par le régime général pour financer l'action prévoyance des marins :

Intitulé de l'action	Exécution 2006
Action pensions de retraite des marins	650 321 328
Action prévoyance des marins	174 000 000 (versés par l'ACOSS)
Action sanitaire et sociale (extérieur)	7 678 672
Total financements actions ENIM	<b>832 000 000</b>
Total financement Etat	<b>658 000 000</b>

Par ailleurs, le budget de l'opérateur en 2006 a été exécuté ainsi :

Le régime de sécurité sociale des marins géré par l'Etablissement national des invalides de la marine (ENIM) est un régime spécial, au sens de l'article L. 711.1 du code de la sécurité sociale. Il offre une protection contre :

- les risques maladie, accident, invalidité (liés ou non à la profession), maternité et décès, assurée par la Caisse générale de prévoyance (régie par le décret du 17 juin 1938 modifié),
- le risque vieillesse, assurée par la Caisse de retraites des marins (régie par le code des pensions de retraite des marins).

Par ailleurs l'ENIM a une action sanitaire et sociale en direction du monde maritime en servant des prestations extralégales aux marins, pensionnés et ayants droit, ainsi qu'en subventionnant des institutions sociales du monde maritime œuvrant dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie des gens de mer et de la prévention des risques liés à leur activité.

L'ENIM est enfin en charge du recouvrement des cotisations des marins et armateurs.

Les recettes de l'ENIM (1561,2 M€ compte financier 2006) sont :

- les cotisations 165,7 M€ (10,6 %) ;
- les compensations et transferts inter régimes 467,2 M€ (29,9 %) ;
- la prise en charge de cotisations par l'Etat et l'ACOSS : 63,1 M€ (4 %) ;
- les produits divers et reprises sur provisions 33,2 M€ (2,1 %) ;
- la subvention d'équilibre du présent programme 658 M€ (42,2 %) ;
- la subvention versée par le régime général au titre de l'action prévoyance : 174 M€ (11,2 %)

Les dépenses de l'ENIM (1549,5 M€ compte financier 2006) sont :

- les pensions vieillesse 1054,5 M€ (68,1 %) ;
- les pensions invalidité amiante 60,5M€ (3,9 %) ;
- les prestations maladie - maternité - accidents du travail - maladies professionnelles + divers : 335,5M€ (21,7 %) ;
- l'action sanitaire et sociale 7,3 M€ (0,4 %) ;
- les participations, contributions et régularisations sur opérations techniques 30,8 M€ (2%)
- les dépenses de fonctionnement courant et de gestion (personnel-fonctionnement- informatique- charges diverses) 29,9 M€ (1,9%) ;
- les charges exceptionnelles et provisions 31M€ (2 %).

## Présentation sommaire du COMPTE FINANCIER 2006 de l'ENIM

	Budget primitif	Réalisé	Ecart à la prévision
<b>DEPENSES</b>			
Pensions vieillesse	1 073,7	1054,5	-1,8%
Pension invalidité/amiante	60,2	60,5	0,5%
Prestations maladie – maternité – accidents du travail – maladies professionnelles + prestations diverses	348,9	335,5	-3,8%
Action sanitaire et sociale	8	7,3	-8,7%
Participations, contributions et régularisations sur opérations techniques	6,6	30,8	n.s
Dépenses de fonctionnement courant et de gestion (personnel – fonctionnement – informatique – charges exceptionnelles diverses amortissement)	30,7	29,9	-2,6%
Charges exceptionnelles et provisions (charges régimes)	33,1	31	-6,3%
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1561,5</b>	<b>1549,5</b>	<b>-0,8%</b>
<b>RECETTES</b>			
Cotisations et contributions	172,4	165,7	-3,9%
Compensations inter régimes – transferts CSG – FSV-FSI	442,5	467,2	5,6%
Cotisations prises en charge au titre du RIF	38,2	40,3	5,5%
Prises en charge de cotisations par l'Etat et l'ACOSS *	15	22,8	52%
Autres produits (produits de gestion – reprises sur provisions – produits exceptionnels)	35,2	33,2	-5,7%
<b>Subventions</b>	<b>858,2</b>	<b>832</b>	<b>-3,0%</b>
Dont subvention versées par l'Etat	684,2	658	-3,8%
Dont subvention versées par le régime général **	174	174	0%
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1561,5</b>	<b>1561,2</b>	<b>-0,02%</b>

## ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

## Avertissement

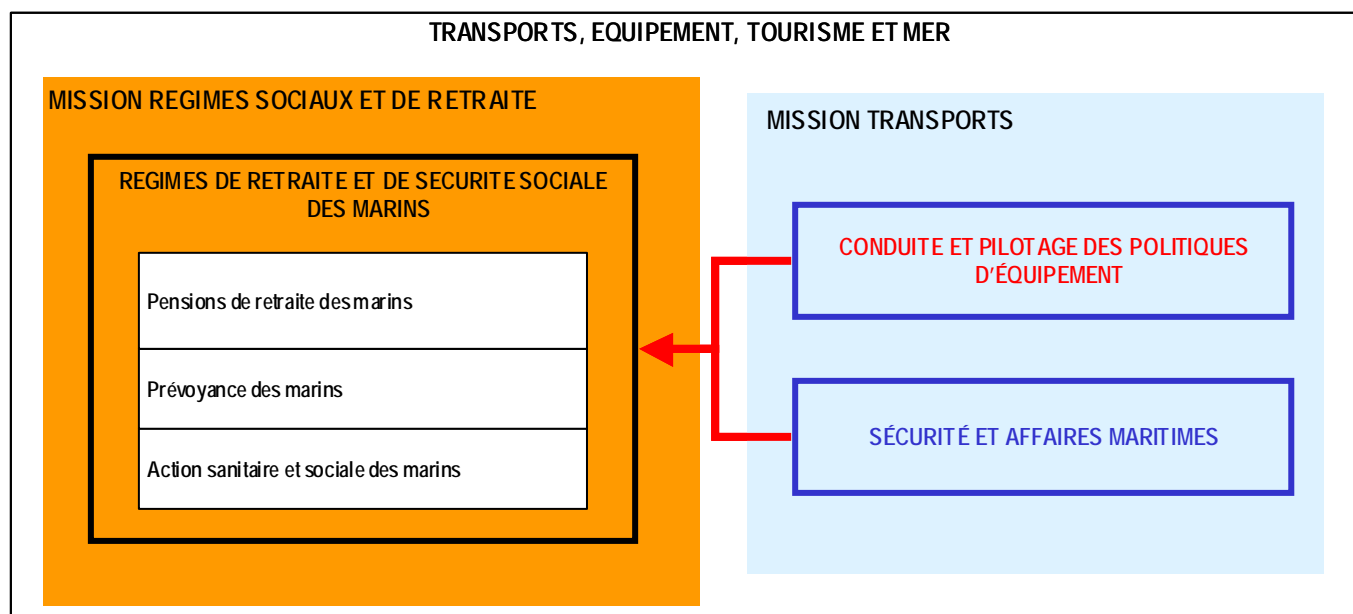
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes et des coûts complets par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée pour le projet de loi de finances pour 2006 a été reconduite pour ces travaux et s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

**L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts *a posteriori* a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées** (situation arrêtée en mars 2007). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2006, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

## SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



## VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2006 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2006 après ventilation interne	LFI 2006 après ventilation externe
Pensions de retraite des marins	675 180 000	675 180 000	684 325 034
Prévoyance des marins	0	0	0
Action sanitaire et sociale des marins	9 000 000	9 000 000	9 381 043
<b>Total</b>	<b>684 180 000</b>	<b>684 180 000</b>	<b>693 706 077</b>

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION

### Avertissement

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2006 après ventilation interne	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Pensions de retraite des marins	658 000 000		658 000 000	-17 180 000	
Prévoyance des marins				0	
Action sanitaire et sociale des marins				-9 000 000	
<b>Total</b>	<b>658 000 000</b>		<b>658 000 000</b>	<b>-26 180 000</b>	

## DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2006 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2006 après ventilation externe	Écart à la prévision 2006	Écart à l'exécution 2005
Pensions de retraite des marins	658 000 000	+4 160 583	662 160 583	-22 164 451	
Prévoyance des marins		0	0	0	
Action sanitaire et sociale des marins		+49 809	49 809	-9 331 234	
<b>Total</b>	<b>658 000 000</b>	<b>+4 210 392</b>	<b>662 210 392</b>	<b>-31 495 685</b>	

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 210 392</b>
Sécurité et affaires maritimes (Mission « Transports »)	-457 202
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-3 753 190

## ANALYSE DES RÉSULTATS

Le calcul des déversements pour le rapport annuel de performance s'est effectué à périmètre constant par rapport au projet annuel de performance. Les clés de répartition n'ont pas subi de modifications et les déversements en provenance des programmes « Sécurité et affaires maritimes » et « Conduite et pilotage des politiques d'équipement » ont été effectués sur la base des ETP réalisés, identifiés par le référentiel interministériel du ministère.

Le déversement en provenance du programme 217 Conduite et pilotage des politiques d'équipement a pour sa part été corrigé d'une erreur de calcul ayant entraîné, en prévision, un montant de déversement anormalement élevé, ce qui explique les écarts entre la prévision et la réalisation.

## COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

## Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. **Il s'agit là d'un objectif à terme.**

En effet, s'agissant du premier exercice du genre, **la présentation des coûts complets revêt nécessairement un aspect lacunaire**, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

En outre, cette première année de gestion et d'emploi des nouvelles nomenclatures n'a pas permis aux ministères de s'approprier pleinement les données de la comptabilité générale et d'appréhender leur signification.

**La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent donc de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges**, pour cette première édition. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. A fortiori, les commentaires qui s'y rattachent ne peuvent pas conduire à des conclusions significatives, aucune comparaison n'étant d'ailleurs possible avec des exercices antérieurs. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un **caractère indicatif, au mieux illustratif.**

Intitulé de l'action	Exécution Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution Coûts complets	Écart à la prévision Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Pensions de retraite des marins	650 321 328		+4 064 681	654 386 009	
Prévoyance des marins			0	0	
Action sanitaire et sociale des marins	7 678 672		+48 657	7 727 329	
<b>Totaux</b>	<b>658 000 000</b>		<b>+4 113 338</b>	<b>662 113 338</b>	

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	<b>-4 113 338</b>
Sécurité et affaires maritimes (Mission « Transports »)	-258 435
Conduite et pilotage des politiques d'équipement (Mission « Transports »)	-3 854 903





## PROGRAMME 195

**RÉGIME DE RETRAITE DES MINES, DE LA SEITA ET DIVERS**

MINISTRE CONCERNÉ : THIERRY BRETON, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	54
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	55
Rappel de la présentation du programme	61
Objectifs et indicateurs de performance	64
Justification au premier euro	68

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

François CARAYON

Sous-directeur à la direction du budget

Responsable du programme n° 195 : Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers

Les régimes sociaux et de retraite concernés par ce programme ont pour point commun d'être des régimes spéciaux de retraite en rapide déclin démographique, voire quasi éteints pour certains.

L'Etat, au travers de ce programme manifeste la solidarité de la Nation envers ces régimes en leur versant des subventions d'équilibre et il demande, en contrepartie, des efforts d'efficacité de gestion aux organismes gestionnaires. L'objectif stratégique est d'assurer la meilleure qualité de service possible aux bénéficiaires au plus juste coût pour le contribuable.

Le présent rapport annuel de performance retrace les efforts de gestions accomplis au cours de l'année 2006 par les gestionnaires des régimes de la SEITA et des mines dans le cadre d'une relation de coopération suivie avec le responsable de programme.

Cet exercice a notamment vu la montée en puissance de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) dans la gestion du régime de retraite des mines. L'intégration des données issues des systèmes d'information de la caisse nationale autonome de sécurité sociale dans les mines (CANSSM) au sein du système d'information de la CDC et l'adoption de processus de travail rénovés ont été les étapes marquantes de l'exercice 2006. Ce premier rapport annuel de performance reflète ces évolutions majeures et tend à traduire, par delà les changements méthodologiques et techniques induits, l'implication de la CDC dans la réalisation des objectifs du programme. La CDC doit, en particulier, résoudre les questions de système d'information afin de permettre de renseigner tous les indicateurs. Les prochains projets et rapports annuels de performance devraient permettre de consolider les acquis de ce premier exercice.

Le régime de la SEITA géré par l'association pour la prévoyance collective (APC), tire également les bénéfices de la démarche « performance ». La plupart des cibles fixées ont été atteintes. S'agissant des délais de liquidation, l'APC s'est notamment orientée vers de nouvelles méthodes de constitution des dossiers de liquidation qui limitent au maximum les ruptures de ressources des pensionnés entre la fin d'activité et le début de la retraite.

### RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

#### OBJECTIF 1 : Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits propres) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance
- INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits dérivés) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance
- INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de pensions payées (régime SEITA droits directs), un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

#### OBJECTIF 2 : Optimiser le taux de recouvrement

- INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop versés

#### OBJECTIF 3 : Limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale

- INDICATEUR 3.1 : Coût unitaire d'une primoliquidation de pensions (tous droits)
- INDICATEUR 3.2 : Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (caisse des mines)
- INDICATEUR 3.3 : Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (régime SEITA)

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS OUVERTS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 <b>Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines</b>	680 000 000	<b>680 000 000</b>
02 <b>Régime de retraite de la SEITA</b>	120 000 000	<b>120 000 000</b>
03 <b>Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale</b>	130 000	<b>130 000</b>
04 <b>Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer</b>	5 310 000	<b>5 310 000</b>
07 <b>Versements liés à la liquidation de l'ORTF</b>	800 000	<b>800 000</b>
08 <b>Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)</b>		
<b>Totaux</b>	<b>806 240 000</b>	<b>806 240 000</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		806 240 000	<b>806 240 000</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	+3 265 814 284	-3 000 000	<b>+3 262 814 284</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>803 240 000</b>	<b>4 069 054 284</b>

**Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | CRÉDITS DU PROGRAMME

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP prévus
01 <b>Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines</b>	680 000 000	<b>680 000 000</b>
02 <b>Régime de retraite de la SEITA</b>	120 000 000	<b>120 000 000</b>
03 <b>Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale</b>	130 000	<b>130 000</b>
04 <b>Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer</b>	5 310 000	<b>5 310 000</b>
07 <b>Versements liés à la liquidation de l'ORTF</b>	800 000	<b>800 000</b>
08 <b>Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)</b>		
<b>Totaux</b>	<b>806 240 000</b>	<b>806 240 000</b>

	Titre 2	Autres titres	Total
Totaux précédents (hors FDC et ADP)		806 240 000	<b>806 240 000</b>
Ouvertures et annulations (y.c. FDC et ADP)	+3 265 814 284	-3 000 000	<b>+3 262 814 284</b>
<b>Totaux y.c. FDC et ADP ouverts</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>803 240 000</b>	<b>4 069 054 284</b>

## 2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines</b>		680 000 000	<b>680 000 000</b>
02 <b>Régime de retraite de la SEITA</b>		117 000 000	<b>117 000 000</b>
03 <b>Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale</b>		38 000	<b>38 000</b>
04 <b>Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer</b>		5 230 000	<b>5 230 000</b>
07 <b>Versements liés à la liquidation de l'ORTF</b>		668 000	<b>668 000</b>
08 <b>Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)</b>	3 265 814 284		<b>3 265 814 284</b>
<b>Totaux</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>802 936 000</b>	<b>4 068 750 284</b>

## 2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01 <b>Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines</b>		680 000 000	<b>680 000 000</b>
02 <b>Régime de retraite de la SEITA</b>		117 000 000	<b>117 000 000</b>
03 <b>Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale</b>		38 000	<b>38 000</b>
04 <b>Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer</b>		5 230 000	<b>5 230 000</b>
07 <b>Versements liés à la liquidation de l'ORTF</b>		651 003	<b>651 003</b>
08 <b>Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)</b>	3 265 814 284		<b>3 265 814 284</b>
<b>Totaux</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>802 919 003</b>	<b>4 068 733 287</b>

**Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | CRÉDITS DU PROGRAMME

**2005 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS CONSOMMÉS****Avertissement**

Les données des dépenses exécutées en 2005, limitées aux seuls crédits de paiement sur le périmètre du budget général à l'exclusion des budgets annexes et des comptes spéciaux, sont issues d'une table de correspondance entre la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2005, établie selon les principes de l'ordonnance du 2 janvier 1959, et de la nomenclature d'exécution de la loi de finances pour 2006, établie selon les principes de la loi organique du 1er août 2001. Des conventions dans la répartition des crédits, établies avec les ministères, ont dû être retenues dans certains cas. Les dépenses de pension, précédemment retracées sur le budget des charges communes, n'ont pas fait l'objet d'une ventilation selon les programmes.

**2005 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 6 Dépenses d'intervention	Total y.c. FDC et ADP
01	<b>Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines</b>	576 000 000	<b>576 000 000</b>
02	<b>Régime de retraite de la SEITA</b>	111 000 000	<b>111 000 000</b>
03	<b>Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale</b>	128 000	<b>128 000</b>
04	<b>Caisse des retraites des régions ferroviaires d'outre-mer</b>	5 280 000	<b>5 280 000</b>
07	<b>Versements liés à la liquidation de l'ORTF</b>	838 188	<b>838 188</b>
08	<b>Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)</b>		
<b>Totaux</b>		<b>693 246 188</b>	<b>693 246 188</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2005 (*)	Ouvertes en LFI pour 2006	Consommées en 2006 (*)	Consommés en 2005 (*)	Ouverts en LFI pour 2006	Consommés en 2006 (*)
<b>Titre 2. Dépenses de personnel</b>			3 265 814 284			3 265 814 284
Cotisations et contributions sociales			3 265 814 284			3 265 814 284
<b>Titre 6. Dépenses d'intervention</b>		806 240 000	802 936 000		806 240 000	802 919 003
Transferts aux autres collectivités		806 240 000	802 936 000		806 240 000	802 919 003
<b>Totaux hors FDC et ADP</b>		<b>806 240 000</b>			<b>806 240 000</b>	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+3 265 814 284			+3 265 814 284	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		-3 000 000			-3 000 000	
<b>Totaux (*)</b>		<b>4 069 054 284</b>	<b>4 068 750 284</b>		<b>4 069 054 284</b>	<b>4 068 733 287</b>

(\*) y.c. FDC et ADP

## FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2005	Prévues en LFI pour 2006	Ouvertes en 2006	Ouverts en 2005	Prévus en LFI pour 2006	Ouverts en 2006
Dépenses de personnel		0			0	
Autres natures de dépenses		0			0	
<b>Totaux</b>						

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de publication au journal officiel	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
31/12/2006	3 265 814 284		3 265 814 284			3 000 000		3 000 000

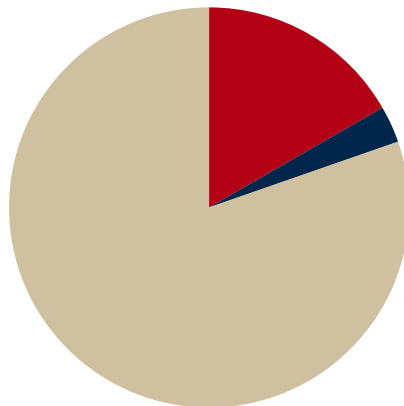
## RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

### PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01	Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines	680 000 000	680 000 000
02	Régime de retraite de la SEITA	117 000 000	117 000 000
03	Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale	38 000	38 000
04	Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer	5 230 000	5 230 000
07	Versements liés à la liquidation de l'ORTF	668 000	651 003
08	Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)	3 265 814 284	3 265 814 284
<b>Totaux</b>		<b>4 068 750 284</b>	<b>4 068 733 287</b>

#### Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2006

- Action n°01 (16,71%)
- Action n°02 (2,88%)
- Action n°03 (0,00%)



- Action n°04 (0,13%)
- Action n°07 (0,02%)
- Action n°08 (80,27%)

## PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme a pour objet de porter les subventions de l'Etat à divers organismes de retraite. Cela se traduit par des versements de subventions à ces différents organismes : la Caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines (CANSSM), les régimes de retraite de la SEITA et de l'imprimerie nationale, les caisses de retraite des régies ferroviaires d'outre-mer (CRRFOM), et l'office de radiodiffusion et de télévision française (ORTF).

Ces régimes ont pour point commun d'être des régimes spéciaux en déclin démographique, voire quasi-éteints pour certains. L'Etat manifeste la solidarité de la Nation envers ces régimes par des subventions d'équilibre et demande, en contrepartie, des efforts d'efficacité aux organismes tiers gestionnaires.

Le responsable du programme est le sous-directeur de la 6ème sous-direction de la direction du budget, consacrée aux finances sociales. La gestion opérationnelle des régimes est réalisée par les divers organismes cités plus haut.

Le programme comprend six actions :

- régime de retraite des mines ;
- régime de retraite de la société d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (SEITA) ;
- Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale ;
- Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer ;
- Versements liés à la liquidation de l'office de radiodiffusion et télévision française (ORTF) ;
- Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions" (nouveau)

Cette dernière action, ajoutée par la loi de finances rectificative pour 2006, est une action ponctuelle et non renouvelable destinée à créer un support budgétaire en vue de traiter une opération comptable pour ordre concernant le compte d'affectation spéciale « pensions ».

En effet, la mensualisation du paiement des pensions des fonctionnaires, dont le processus s'est étalé entre 1974 et 1987, a conduit à décaler d'un mois l'imputation budgétaire de ces dépenses. Jusqu'au 31 décembre 2005, les douze mois de pension imputés en comptabilité budgétaire sur un exercice donné correspondaient ainsi aux paiements effectués entre le mois de décembre de l'année précédente et le mois de novembre de l'année considérée.

L'article 28 de la loi organique relative aux lois de finances, en posant le principe que les dépenses sont prises en compte au titre du budget de l'année au cours de laquelle elles sont payées, impose de comptabiliser désormais les pensions payées entre les mois de janvier et décembre puisque le service est réputé fait à la fin de chaque mois et que l'imputation budgétaire doit intervenir au moment du décaissement.

La transition entre les deux méthodes de comptabilisation au 1er janvier 2006 a posé la question du traitement des dépenses de pension versées au mois de décembre 2005 (pour un montant de près de 3.3 Mds €). Celles-ci n'ont pu, en effet, être comptabilisées sur l'exercice 2005.

Après consultation de la Cour des comptes par lettre du 9 mai 2006, le choix a été fait par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie d'une régularisation en loi de finances rectificative pour 2006. La Cour en a pris acte dans son rapport sur les résultats et la gestion budgétaire en 2005.

Il a donc été nécessaire d'ouvrir, pour le seul exercice 2006, le montant de 3,265 Mds€ en dépenses sur un programme du budget général afin qu'il puisse être comptabilisé au sein du compte d'affectation spéciale « pensions », l'opération devant être globalement neutre pour ce dernier. La mission « régimes sociaux et de retraite » comportant en son sein un programme regroupant diverses dépenses liées aux retraites, placé sous la responsabilité du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, adapté à la création d'une action ponctuelle a servi de support à cette opération technique.

Ce n'est qu'une fois adoptée la loi de finances rectificative pour 2006 que cette opération a pu être menée, dans le cadre de la période d'inventaire.

**RÉCAPITULATION DES ACTIONS**

- ACTION n° 01 : Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines
- ACTION n° 02 : Régime de retraite de la SEITA
- ACTION n° 03 : Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale
- ACTION n° 04 : Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer
- ACTION n° 07 : Versements liés à la liquidation de l'ORTF
- ACTION n° 08 : Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions"

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF n° 1 : Réduire le délai moyen de traitement d'un dossier (du point de vue de l'utilisateur)

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits propres) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
% au jour du paiement	%	52,7	46,3	ND	46,3	43,4	ND
% à un mois	%	88,3	86,7	84	86,7	82,4	88
% à deux mois	%	94,4	94,7	ND	94,7 *	91,7	ND

**Commentaires techniques :**

Pour des raisons techniques, les modalités de calcul de cet indicateur seront modifiées pour le prochain PAP. Le délai commence lorsque la demande de pension est réceptionnée et que les droits à pension sont ouverts ; il prend fin le dernier jour du mois de la liquidation. Cette méthode, conforme à la gestion des processus de travail de la CDC a pour but de retrancher de l'indicateur les délais imputables à l'assuré. Le calcul rétroactif de l'indicateur sur cette nouvelle base fait apparaître les résultats suivants :

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation
% au jour du paiement	%	51,9	72,9	73,3	68,7
% à un mois	%	80,4	90,7	91,8	88,4
% à deux mois	%	89,4	95,3	96,8	95,3

INDICATEUR 1.2 : Pourcentage de pensions payées aux retraités des mines (droits dérivés) à l'échéance, un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
% au jour du paiement	%	64,1	51,7	ND	51,7	55,5	ND
% à un mois	%	94,3	91,3	92	91,3	93,7	95
% à deux mois	%	98,3	97	ND	97	97,4	ND

**Commentaires techniques :**

Les résultats obtenus par l'application de la méthode présentée pour l'indicateur 1.1 sont les suivants :

	Unité	2003 Réalisation	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Réalisation
% au jour du paiement	%	67,3	87,1	87,6	82,0
% à un mois	%	91,7	95,9	96,3	95,6
% à deux mois	%	96,2	98,4	98,5	98,1

**INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de pensions payées (régime SEITA droits directs), un mois après l'échéance et deux mois après l'échéance**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
% à un mois	%	71,05	70	80	80	100	90
% à deux mois	%	84,21	93	95	95	100	98

**Commentaires techniques :**

Source : Association pour la prévoyance collective.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Au cours de l'année 2006, le système de gestion des retraites des mineurs a été intégré dans le système d'information de la Caisse des dépôts. Cette migration a modifié la chaîne de traitement des dossiers de liquidation et a rendu également plus difficiles les restitutions d'information de l'exercice 2006. Dans ce contexte spécifique de migration informatique, les résultats obtenus, ne portent que sur dix mois et sont un peu inférieurs aux prévisions initiales, notamment en ce qui concerne les délais moyens de paiement relatifs aux droits propres. En outre, il faut souligner que près de 80 % des comptes de cotisants concernent d'anciens salariés des mines poursuivant leur activité professionnelle auprès d'un autre régime de sécurité sociale : le dépôt de leur demande de pension est donc, en pratique, généralement postérieur à la date d'ouverture du droit.

S'agissant des droits dérivés, une attention particulière leur a été portée, ce qui se traduit par des résultats proches des prévisions pour les échéances à un mois et à deux mois. Les pensions de réversion constituent en effet 60 % des pensions attribuées et concernent, en principe, les populations les plus modestes du régime.

En tout état de cause, après des difficultés techniques rencontrées en 2006, la Caisse des dépôts et consignations, s'est engagée à revenir en 2007, comme l'illustre le PAP associé à la LFI pour 2007, au niveau de performance de 2005 pour l'indicateur 1.1. De plus, comme l'atteste la convention d'objectifs et de gestion conclue entre l'État et la CANSSM, a l'obligation de prévenir toute rupture de revenus des assurés et notamment de développer la pré liquidation.

S'agissant du régime de la SEITA, le gestionnaire privilégie systématiquement le traitement des dossiers approchant de la date d'échéance, ce qui explique l'excellence du résultat obtenu.

**OBJECTIF n° 2 : Optimiser le taux de recouvrement (du point de vue du contribuable)**
**INDICATEUR 2.1 : Taux de récupération des indus et trop versés**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Caisse des Mines	%	54,68	62	56	62		60
SEITA	%	ND	94,47	95	95	95,29	95

**Commentaires techniques :**

Résultat disponible en fin d'année.

**Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers**

Programme n° 195 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

S'agissant de la SEITA, le taux de recouvrement est légèrement supérieur au taux prévu initialement. Pour la Caisse des mines, la migration du système d'information de la CANSSM vers celui de la CDC a modifié les circuits de traitement des données. Elle s'est notamment traduite par un regroupement des données comptables au sein du système central de la CDC qui nécessite l'élaboration d'une nouvelle méthode de construction de l'indicateur. Celui-ci ne sera disponible qu'à fin 2007.

**OBJECTIF n° 3 : Limiter la part des coûts de gestion dans la dépense totale (du point de vue du contribuable)****INDICATEUR 3.1 : Coût unitaire d'une primoliquidation de pensions (tous droits)**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Caisse des Mines	€	ND	688	ND	510	570	ND
Régime SEITA	€	288,76	293,69	300	300	293,96	325

**Commentaires techniques :**

Pour la caisse des mines, la charge de travail d'une liquidation comprend non seulement l'examen des droits au regard de la législation applicable au régime minier mais se fait aussi en application des règles du régime général pour déterminer la prestation la plus favorable. Ainsi qu'il l'a été annoncé dans le cadre du projet annuel de performance à la LFI pour 2007, la CDC ne dispose pas encore d'éléments de comptabilité analytique sur le processus de liquidation et elle compte tirer parti de la phase de montée en charge pour déterminer les cibles et les prévisions avec le plus de précision possible.

**INDICATEUR 3.2 : Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (caisse des mines)**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Rémunération de la caisse des dépôts pour la gestion	M€	29,05	28,55	27,25	27,25	28,28	19,9
Masse des prestations servies	M€	1 890,8	1 879	1 796	1 865	1 856,7	1 668,2
Ratio %	%	1,53	1,52	1,51	1,46	1,52	1,19

**Commentaires techniques :**

Source : Comptes de la caisse des mines.

**INDICATEUR 3.3 : Rapport entre la rémunération versée par l'Etat et la masse des prestations servies (régime SEITA)**

	Unité	2004 Réalisation	2005 Réalisation	2006 Prévision PAP 2006	2006 Prévision PAP 2007	2006 Réalisation	2010 Cible PAP 2006
Rémunération de l'APC pour la gestion	€	289 000	323 196	280 000	304 000	342 000	250 000
Masse des prestations services	€	150 613 000	150 500 000	160 700 000	152 740 000	151 620 000	135 620 000
Ratio %	%	0,19	0,21	0,17	0,20	0,22	0,18

**Commentaires techniques :**

L'APC n'a pas encore arrêté ses comptes au moment de la réalisation du présent rapport, ces données sont encore provisoires et seront précisées dans le cadre du PAP 2008.

**ANALYSE DES RÉSULTATS**

Le résultat de l'indicateur « coût unitaire d'une primo liquidation des pensions » pour le régime de la SEITA est meilleur que la prévision de 2 %.

Pour la caisse des mines, le résultat de l'indicateur « coût unitaire d'une primo liquidation des pensions » est un peu en retrait par rapport aux prévisions initiales. Il est cependant très sensiblement amélioré par rapport au résultat 2005 (+ 17 %). Le transfert de l'activité propre au risque vieillesse à la CDC constitue la pierre angulaire d'une recherche d'efficacité dans la gestion du régime. Dans ce contexte, les services de l'État s'attachent notamment à vérifier que les conditions exposées dans l'offre de services de la CDC sont respectées.

L'indicateur « rapport entre la rémunération versée par l'État et la masse des prestations servies » présente des résultats stabilisés par rapport à 2005 et globalement assez proches des prévisions pour 2006.

Toutefois, le léger retrait par rapport aux prévisions peut s'expliquer par plusieurs phénomènes. Il semble, tout d'abord, que la diminution graduelle des effectifs de pensionnés et du volume de liquidations nouvelles tend mécaniquement à augmenter légèrement les coûts unitaires de certains actes de gestion. Par ailleurs, s'agissant du régime minier, la fixation des prévisions et des cibles de résultat a été faite alors que les procédures de traitement et le système d'information étaient en profonde évolution, préalablement à l'intégration dans le système de la CDC. Cette dernière doit notamment développer une comptabilité analytique pour la gestion du régime minier qui lui permettra très prochainement de valoriser plus finement les divers actes de gestion, ce qui devrait conduire à l'ajustement des cibles fixées dans le cadre des prochains projets annuels de performance.

Le maintien de coûts de gestion aussi réduits que possible est une priorité stratégique de ce programme. Il importe donc que les gestionnaires des régimes et les services de l'Etat analysent ensemble les gains d'efficacité et de productivité possibles dans un contexte de diminution des effectifs de pensionnés. Les travaux d'élaboration de la prochaine convention d'objectifs et de gestion du régime minier intégreront cette préoccupation.

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## LOI DE FINANCES INITIALE

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP prévus
01	Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		680 000 000	<b>680 000 000</b>		680 000 000	<b>680 000 000</b>
02	Régime de retraite de la SEITA		120 000 000	<b>120 000 000</b>		120 000 000	<b>120 000 000</b>
03	Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale		130 000	<b>130 000</b>		130 000	<b>130 000</b>
04	Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		5 310 000	<b>5 310 000</b>		5 310 000	<b>5 310 000</b>
07	Versements liés à la liquidation de l'ORTF		800 000	<b>800 000</b>		800 000	<b>800 000</b>
08	Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions"						
Totaux			<b>806 240 000</b>	<b>806 240 000</b>		<b>806 240 000</b>	<b>806 240 000</b>

(\*) hors FDC et ADP

## CRÉDITS OUVERTS

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
Totaux LFI hors FDC et ADP		806 240 000	<b>806 240 000</b>		806 240 000	<b>806 240 000</b>
Ouvertures et annulations y.c. FDC et ADP	+3 265 814 284	-3 000 000	<b>+3 262 814 284</b>	+3 265 814 284	-3 000 000	<b>+3 262 814 284</b>
<b>Totaux</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>803 240 000</b>	<b>4 069 054 284</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>803 240 000</b>	<b>4 069 054 284</b>

## CONSOMMATION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total y.c. FDC et ADP
01	Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines		680 000 000	<b>680 000 000</b>		680 000 000	<b>680 000 000</b>
02	Régime de retraite de la SEITA		117 000 000	<b>117 000 000</b>		117 000 000	<b>117 000 000</b>
03	Caisse des retraites de l'Imprimerie nationale		38 000	<b>38 000</b>		38 000	<b>38 000</b>
04	Caisse des retraites des régies ferroviaires d'outre-mer		5 230 000	<b>5 230 000</b>		5 230 000	<b>5 230 000</b>
07	Versements liés à la liquidation de l'ORTF		668 000	<b>668 000</b>		651 003	<b>651 003</b>
08	Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions"	3 265 814 284	0	<b>3 265 814 284</b>	3 265 814 284	0	<b>3 265 814 284</b>
Totaux		<b>3 265 814 284</b>	<b>802 936 000</b>	<b>4 068 750 284</b>	<b>3 265 814 284</b>	<b>802 919 003</b>	<b>4 068 733 287</b>
Crédits consommés - crédits ouverts		0	-304 000	-304 000	0	-320 997	-320 997

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Cotisations et contributions sociales		3 265 814 284		3 265 814 284

## Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers

Programme n° 195 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS  
À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2006 (**)
4 069 054 284

AE non affectées au 31/12/2006
304 000

AE affectées non engagées au 31/12/2006 (*)

CP ouverts en 2006 (**)
4 069 054 284

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2005	AE engagées en 2006	Total des engagements réalisés au 31/12/2006	CP consommés en 2006 sur engagements antérieurs à 2006	CP consommés en 2006 sur engagements 2006	Total des CP consommés en 2006	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2006
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)
0	4 068 750 284	<b>4 068 750 284</b>	0	4 068 733 287	<b>4 068 733 287</b>	<b>16 997</b>

AE reportées sur 2007

CP reportés sur 2007

(\*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(\*\*) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 : Versements au fonds spécial de retraite de la caisse autonome nationale de sécurité sociale dans les mines**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		680 000 000		680 000 000	<b>680 000 000</b>
Crédits de paiement		680 000 000		680 000 000	<b>680 000 000</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	680 000 000	680 000 000	680 000 000	680 000 000

La totalité de la subvention prévue pour l'équilibre de la branche retraite du régime minier a été versée en 2006 au vu des besoins de trésorerie du régime

**ACTION n° 02 : Régime de retraite de la SEITA**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		120 000 000		117 000 000	<b>117 000 000</b>
Crédits de paiement		120 000 000		117 000 000	<b>117 000 000</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	120 000 000	117 000 000	120 000 000	117 000 000

La dotation prévue pour l'équilibre financier du régime de retraite de la SEITA a été ajustée aux besoins au regard des prévisions d'exécution du régime et de ses besoins de trésorerie. L'évolution constatée des effectifs pensionnés a conduit à réduire les crédits de cette action de 3M€ en loi de finances rectificative pour 2006.

**Régime de retraite des mines, de la SEITA et divers**

Programme n° 195 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**ACTION n° 03 : Caisse des retraites de l'imprimerie nationale**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		130 000		38 000	<b>38 000</b>
Crédits de paiement		130 000		38 000	<b>38 000</b>

**JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	130 000	38 000	130 000	38 000

Ce régime est en quasi extinction et ne compte pratiquement plus de bénéficiaires. La subvention a été ajustée aux besoins.

**ACTION n° 04 : Caisse des retraites des régions ferroviaires d'outre-mer**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		5 310 000		5 230 000	<b>5 230 000</b>
Crédits de paiement		5 310 000		5 230 000	<b>5 230 000</b>

**JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE****DÉPENSES D'INTERVENTION**

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	5 310 000	5 230 000	5 310 000	5 230 000

La subvention a été légèrement ajustée aux besoins, ce régime fermé ayant vu ses effectifs légèrement diminuer.

**ACTION n° 07 : Versements liés à la liquidation de l'ORTF**

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement		800 000		668 000	<b>668 000</b>
Crédits de paiement		800 000		651 003	<b>651 003</b>

## JUSTIFICATION DES ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

## DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	800 000	668 000	800 000	651 003

La subvention a été légèrement ajustée aux besoins, ce régime fermé ayant vu ses effectifs légèrement diminuer.

## ACTION n° 08 : Ajustement comptable exceptionnel sur le compte d'affectation spéciale "Pensions"

(y.c. FDC et ADP)	Prévision		Réalisation		Total
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	
Autorisations d'engagement			3 265 814 284	0	<b>3 265 814 284</b>
Crédits de paiement			3 265 814 284	0	<b>3 265 814 284</b>

## VENTILATION DES EFFECTIFS

Cette action a été ajoutée au programme dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2006 afin de donner un support budgétaire à une opération comptable pour ordre.

La dépense correspond au versement au compte d'affectation spéciale « pensions » du montant des pensions des fonctionnaires du mois de décembre 2005. Dans le cadre de la mise en œuvre en 2006 de la loi organique relative aux lois de finances et du fait du passage à une comptabilité d'exercice (cf supra p 11), il a été fait le choix de rattacher au plan comptable et budgétaire, pour ordre, cette charge ponctuelle à l'exercice 2006.